

Mesdames et Messieurs les maires, adjoints au maire, conseillers municipaux et communaux des communes du Cœur du Perche,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport d'activité de la Communauté de communes *Cœur du Perche*, pour l'année 2024.

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous rappelle que le rapport d'activité, accompagné du Compte Financier Unique (CFU), « *fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique, au cours de laquelle, les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale peuvent être entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre, ou à la demande de ce dernier. Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale* ».

Le présent rapport en date du 31 mars 2024 retrace l'activité de la Communauté de communes Cœur du Perche pour sa huitième année de fonctionnement, 2024, suite à la fusion au 1er janvier 2017 des deux CDC Perche Sud et Perche Rémalardais.

## **0. Évolution de la Communauté de communes Cœur du Perche en 2024**

Il n'y a pas eu de modification des statuts en 2024.

### **1. Représentation et gouvernance**

Le conseil communautaire en 2024 est constitué de 34 membres titulaires et 5 suppléants.

Chacune des 12 communes du territoire y est représentée par un nombre de délégués allant de 1 à 6, selon son importance démographique.

Le bureau communautaire est composé du président, de sept vice-présidents et de cinq membres.

Les vice-présidents ont chacun reçu des délégations de fonctions du président pour l'animation des commissions thématiques.

Au 31 décembre 2024 le bureau était composé de la manière suivante :

Nom	Prénom	Fonctions
RODHAIN	Patrick	Président en charge des Finances et de la CLECT
LUYPAERT	Brigitte	1e Vice-Présidente en charge du développement économique
LEMONNIER	Michel	2e Vice-Président en charge des affaires scolaires
RADENAC	Christelle	3e Vice-Présidente en charge de la jeunesse, de la petite enfance, des services à la population et du sport
CHEVÉE	Daniel	4e Vice-Président en charge des ressources humaines
PECCHIOLI	Pascal	5e Vice-Président en charge de la culture et du tourisme
RIGOT	Guy	6e Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire
COUTANT	David	7e Vice-Président en charge de la voirie et des travaux

## 2. Activités administratives

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Réunions du conseil communautaire</b>	12	12	13	11	9	9	8
<b>Délibérations du conseil communautaire</b>	235	181	182	220	164	192	178
<b>Réunions du bureau communautaire</b>	hebdo	hebdo	hebdo	15	12	12	14
<b>Réunions des commissions thématiques (nc la CAO)</b>	36	20	20	26	16	16	21
<b>Mandats</b>	3486	3801	2960	3150	3576	3549	3386
<b>Titres</b>	2873	6603	4693	5179	6054	5906	5885

### 3. État du personnel

#### Base de calcul : 1er janvier 2024

NB : pour le pôle Enfance/Jeunesse/Affaires scolaires/Services à la population, les agents sont répartis dans les six pôles scolaires de la Communauté de communes, à savoir Rémalard-en-Perche, Bretoncelles, Sablons-sur-Huisne, Berd'huis, Préaux-du-Perche et Nocé, ainsi qu'à la ludothèque et auprès du Relais Petite Enfance (RPE).

Dans les écoles, les agents occupent des postes diversifiés : accompagnement des cars, garderies, restaurants scolaires, entretien des locaux, ATSEM, animation.

#### Évolution de l'effectif

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre d'agents	68	68	67	68	68	69	66	73
Nombre d'agents en équivalent temps plein	50,25	50,68	51,75	51,74	52,39	49,78	51,06	51,73

#### Comité social territorial

Le comité social territorial s'est réuni trois fois en 2024 : le 11 mars, le 24 juin, le 25 novembre.

### 4. Marchés et actes divers

Thématique	Nature du marché
Voirie	Travaux de la voirie revêtue Entretien de la végétation des voies communautaires Travaux d'assainissement de la voirie Elagage de la végétation à la scie pour passage de la fibre optique
Santé	Extension du Centre Territorial de Santé à Rémalard-en-Perche
Équipements sportifs / football	Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagements sportifs à Rémalard-en-Perche Construction de vestiaires modulaires à Rémalard-en-Perche
Scolaire	Assistance technique dans la gestion des restaurants scolaires de Bretoncelles, Rémalard-en-Perche et Sablons-sur-Huisne
	Réhabilitation de l'école élémentaire de Rémalard-en-Perche *
Mobilité	Acquisition d'un minibus électrique *
Ordures Ménagères	Génie civil dans le cadre de la mise en place de conteneurs semi-enterrés

\* Action engagée dans le cadre du Projet de Territoire / Petite Ville de Demain

## 5. Les réalisations de la Communauté de communes

Pôle Enfance/Jeunesse/Scolaire/Services à la population	
<b>Écoles</b>	Effectifs à la rentrée de septembre 2024-2025 : 774 enfants scolarisés – (sans les enfants de Toute petite section), une stabilité des effectifs avec l'ouverture d'une classe supplémentaire pour la rentrée de septembre 2024 pour l'école de Sablons sur Huisne.
	Poursuite des travaux de réhabilitation de l'école élémentaire de Rémalard en partenariat avec l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves. Accueil des élèves dans 3 classes provisoires, dans la Bibliothèque Centre Documentaire et 2 préfabriqués, depuis la rentrée de septembre 2023.  Les élèves et les enseignants réintègrent leurs classes en novembre 2024. Les travaux se poursuivent fin 2024 dans la salle de motricité et dans les locaux de la bibliothèque. *
	Travaux de rénovation énergétique dans les écoles de Préaux du Perche et Bretoncelles, incluant l'installation de pompes à chaleur, ont débuté en 2023 et se sont poursuivis en 2024. Travaux courants : Ouverture à distance des entrées scolaires et périscolaires (Bretoncelles, Sablons, Berd'huis) Changement du sol de la structure de jeu de Nocé
	Une charte des agents périscolaire a été établie en partenariat avec les agents des écoles. Le règlement cantine a également été refait. Ces documents sont des supports, une aide pour le bon fonctionnement et les bonnes pratiques.
<b>Restaurants scolaires</b>	626 enfants utilisent régulièrement le service de la restauration scolaire. 97 380 repas servis pour la restauration scolaire et les centres de loisirs.
	Le marché public pour les 3 cantines en Délégation de Service Public a été relancé et c'est la société Restauval qui gère déjà les cantine de Rémalard, Sablons et Bretoncelles qui a remporté le marché.
	Contrat avec Restauval pour Rémalard, Sablons-sur-Huisne et Bretoncelles Cantine en régie par les communes de Berd'huis, Préaux du Perche et Nocé.

\* Action engagée dans le cadre du Projet de Territoire / Petite Ville de Demain

<b>Jeunesse</b>	<p>Un projet jeunesse a permis d'organiser un mini-camp d'une semaine en juillet, avec 15 jeunes inscrits, qui sont partis à Beuzec Cap Sizun en Bretagne. Les jeunes ont mené des actions d'autofinancement pour réduire le coût du séjour et ont présenté leur projet au président et à la vice-présidente en charge de la jeunesse.</p> <p>Les animations pendant les vacances :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 161 jeunes sont venus à la journée, 26 en après-midi, 29 pour des sorties exceptionnelles et 15 jeunes sur le projet de jeunes investis dans la préparation.</li> </ul> <p>Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales qui permet de définir les axes et priorités autour de la politique éducative du territoire. Mise en œuvre du premier comité technique autour de la thématique Parentalité et Petite Enfance. : 9 partenaires invités/7 participants.</p>
<b>Centres de loisirs</b>	<p>Les centres de loisirs de Rémalard et Berd'huis les mercredis et les centres de loisirs de Sablons-sur-Huisne, Berd'huis et Bretoncelles : 1 187 inscrits dont 376 enfants différents sur l'année 98 jours d'ouverture.</p> <p>Mise en place du portail famille qui permet aux familles d'inscrire leurs enfants sur les activités de la collectivité 7j/7 et 24h/24.</p> <p>Partenariat avec le Parc Naturel Régional du Parc avec la mise en place du CTEJ 2 projets culturels menés avec des artistes et proposés aux enfants des centres de loisirs</p> <p>Des thèmes pour chaque période de vacances, avec des sorties proposées à chaque fois.</p> <p>Des goûters avec les familles, participation aux événements Trad'orne et festival Harmonie du Perche.</p>
<b>Ludothèque</b>	<p>Espace d'animation :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Stabilité de la fréquentation</li> <li>• Poursuite du créneau 1 vendredi sur deux pour les ados / adultes</li> <li>• Reprise de l'ouverture le samedi et des lud'anniversaire.</li> <li>• L'animatrice est intervenue sur différents événements proposés par les acteurs du territoire semaine sans écran, partenariat avec les centres de loisirs, l'EHPAD, atelier les jeudis midi au collège de Rémalard, soirée jeux organisés par les comités des fêtes...</li> <li>• Mise en place en fin d'année de goûter ouvert aux familles afin de partager des moments conviviaux.</li> </ul> <p>Validation de nouveaux tarifs pour les activités proposés par la ludothèque</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise à jour du règlement intérieur de la structure.</li> </ul>
<b>RPE</b>	<p>48 assistantes maternelles agréées sur le territoire et 43 en activité. Vieillesse des assistantes maternelles et manque d'attractivité du métier.</p> <p>Diffusion de la liste des assistantes maternelles auprès des familles. Diffusion d'outils d'aide juridique (modèles de contrats). Rencontre de familles ou assistantes maternelles en fonction du besoin.</p> <p>Informations données (sur le métier, fonctionnement du RPE, cadre juridique, informations pédagogiques) : 14 familles accompagnées : 3 pour une recherche d'accueil collectif et 11 pour un mode de garde individuel. 6 familles accompagnées pour la gestion de fin de contrat.</p> <p>Les matinées d'éveil participations : 1021 enfants ont participé aux matinées d'éveil dont 94 enfants différents et 25 assistantes maternelles ainsi qu'1 garde à domicile</p> <p>Les temps forts :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de rentrée auprès des assistantes maternelles.</li> <li>• Mise en place de l'analyse de pratique auprès de 10 assistantes maternelles volontaires</li> <li>• Développement des partenariats permettant de diversifier les matinées d'éveil (Parc naturel du perche, médiathèque à Rémalard, EHPAD de Bretoncelles, ludothèque...)</li> <li>• Renforcement du partenariat avec France Travail, participation à un forum de l'emploi et animation d'une réunion d'information.</li> <li>• 1 conférence et 2 ateliers autour du développement et des besoins de l'enfant, à destination des professionnels de la Petite Enfance. Implication des professionnels du territoire comme les assistantes maternelles, auxiliaires de puériculture, kiné, psychomotricien, ...</li> <li>• Le service a répondu à un appel à projet nommé BABIL favorisant l'accès à la culture des jeunes enfants financé par la DRAC et la CAF. Le projet de résidence d'artiste « des bébés, des histoires » a été retenu. Période fin novembre 2024 à janvier 2025. Restitution sous forme de spectacle ouvert aux familles.</li> </ul>

<b>LAEP</b>	<p>Baisse de la fréquentation du LAEP basé à Berd'huis :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 10 familles ont fréquenté le lieu dont 12 enfants différents / Une participation en baisse liée au départ d'une des accueillante et à la difficulté de la remplacer. Le LAEP a dû être fermé de janvier à mai 2024.</li> <li>• 10 familles ont participé dont 2 nouvelles, et 12 enfants ont participé.</li> <li>• Animation spécifique proposée tous les premiers mercredis du mois (installation de matériel supplémentaire à disposition des familles).</li> <li>• Une communication a été faite afin de cibler et élargir le public accueilli, auprès des partenaires sociaux, institutionnels, associatifs.</li> <li>• Formation des accueillants à la posture d'accueillant en LAEP, formation transversale à l'ensemble des LAEP du Perche.</li> <li>• Mutualisation de la supervision avec la CdC de Mortagne.</li> </ul>
<b>Maison de la Petite Enfance</b>	<p>Un taux de d'occupation qui progresse en 2024 et en lien avec l'augmentation de la capacité d'accueil du Multi accueil de Sablons qui est passé de 20 places à 24.</p> <p>Invitation des parents à une réunion de rentrée au mois de septembre en présence de vice-président en charge de la thématique.</p>
<b>Équipements sportifs Football</b>	<p>Début des travaux d'aménagements sportifs à Rémalard-en-Perche en novembre 2024 (rénovation du stade, construction de vestiaires, aménagement de terrains sportifs de proximité). Travaux d'éclairage au stade de Berd'huis *</p>

\* Action engagée dans le cadre du Projet de Territoire / Petite Ville de Demain

<b>Développement économique</b>	
<b>Accompagnement technique et financier des entreprises</b>	Opération Collective Commerces et Services : participation au dispositif du PETR
	Guichet unique, accueil, conseil personnalisé orientation.
	Départs de BMD aux Docks et de Mil Perche à la Maison des Entreprises Arrivée de nouveaux utilisateurs aux Docks Saint-Marc et à la Maison des Entreprises
	Valorisation de l'offre immobilière en ligne (site internet, réseaux sociaux).
	Outils de mise en relation : réseaux sociaux et apéritifs déjeunatoires.
<b>Zones d'activités</b>	<p>ZA Saint-Marc : Sécurisation des parcelles avec l'installation de piquets de bois</p> <p>Zi du Musset : Vente d'un terrain à la SCI Simon Vimmo</p>
<b>Ateliers Relais</b>	Signature du crédit-bail avec la SAS Pur Perche

<b>Aménagement du territoire</b>	
<b>Voirie</b>	Entretien de 450 km de voies revêtues et 38 km de voies non revêtues desservant des habitations.
<b>SPANC</b>	<p>Contrôles périodiques effectués : 302</p> <p>Diagnostics pour vente : 59</p> <p>Examens préalables de la conception : 56</p> <p>Vérification de l'exécution des travaux : 44</p> <p>Soit total des actes : 461</p> <p>Adoption du RPQS 2023 le 30/09/2024</p>
<b>Haies</b>	Une quinzaine de dossiers traités.
<b>Habitat</b>	Création du poste Habitat cofinancé par le programme LEADER 2023-2027 *
<b>Santé</b>	Réflexions sur l'extension du PSLA Val d'Huisne. *

\* Action engagée dans le cadre du Projet de Territoire / Petite Ville de Demain

Tourisme et culture	
Culture	Mise en œuvre du Projet culturel de territoire. *
	Soutien financier à diverses associations pour manifestations culturelles et accompagnement technique pour mobilisation de subventions extérieures.
	Suivi et accompagnement de la saison culturelle, prêt du minibus sur des événements pour aide au transport d'artistes et de matériel, passerelles avec les centres de loisirs. *
	Initiation du programme « L'été en chemin » (rencontre de la randonnée, du patrimoine et des acteurs culturels).
	Animation du réseau des acteurs culturels : mise à jour de l'annuaire des acteurs culturels, création d'un groupe WhatsApp, organisation d'une Agora en novembre à l'écomusée.
	Résidence de journalistes : 7 semaines entre février et avril. 250 bénéficiaires directs (200 jeunes de 8 à 13 ans et 50 adultes) , 150 personnes présentes à la soirée de restitution (podcasts, vidéos). *
	Journées du Patrimoine : édition d'un dépliant - programme des sites ouverts.
Tourisme	Conseil en séjour, stand à la Foire d'automne de Rémalard (octobre) Vente et billetterie pour compte de tiers.
	Promotion de l'offre et de la destination (agenda en ligne : 800 interventions et newsletter bimensuelle , mise à jour du site, contribution au Guide du Perche, additifs thématiques Cœur du Perche).
	Randonnée : animation du réseau de 35 référents (réunion et info - lettre), suivi de l'entretien et du balisage pédestre et vtt, suivi et promotion de l'offre d'itinéraires, coordination de Randos 61, contribution à la Mad Jacques Perche. *
	Accompagnement des porteurs de projets et nouveaux prestataires, animation du réseau des 94 hébergeurs (formation, rencontres, info-lettre).
	Partenariats (écomusée : réseau hébergeurs, BIT), PNR, Véloscénie
	Collecte de la taxe de séjour sur l'ensemble du territoire.
	Fonctions supports (coordination, comptabilité, administratif) et définition de stratégies de territoire / PVD (tourisme et culture).

\* Action engagée dans le cadre du Projet de Territoire / Petite Ville de Demain

<b>Développement territorial / Petites Villes de Demain</b>		<b>*</b>
<b>Projet de territoire</b>	Mise en œuvre des actions du projet de territoire : comité de pilotage / revue de projets de la Convention Cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire en septembre 2024.	
	Accompagnement des porteurs de projets (collectivités, associations...) en lien avec les services internes concernés.	
	Deuxième rencontre de la conférence territoriale le 24 septembre 2024.	
	Rencontre du conseil de développement citoyen le 25 avril consacrée à la transition écologique et à la problématique environnementale : fresque du climat.	
<b>Mobilisation et accompagnement des partenariats et dispositifs</b>	Recueil, diffusion des Appels à Projet, Appel à Manifestation d'Intérêt Elaboration et signature de la Charte territoriale des solidarités avec les aînés en partenariat avec la MSA.	
	Accompagnement des collectivités dans leurs projets (montage - recherche de financement - mobilisation des partenariats et des ressources).	
	Mobilisation des collectivités dans le cadre du Contrat de Relance et de Transition écologique qui deviendra Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique en 2025. Suivi et accompagnement des projets du contrat de territoire signé avec le département et la région pour la période 2023 – 2027). Mobilisation des financements LEADER : poste Habitat / Mobilités / Centre de loisirs.	
<b>OPAH</b>	Prolongation d'un an de l'OPAH jusqu'à septembre 2024, animée par le PETR. Préparation de la mise en place du PACTE territorial France Rénov qui remplacera l'OPAH en 2025.	
<b>Mobilités</b>	Mise en place de la solution ATCHOUM : outil de covoiturage et de transport solidaire Participation et réflexion aux outils de mobilités avec les CdC des Collines du Perche Normand, le PETR, le Conseil Départemental. Commande d'un minibus électrique Prêt de minibus thermique aux associations culturelles du territoire. Mobilisation du Fonds Vert.	

\*Actions engagées dans le cadre du Projet de Territoire / Petite Ville de Demain

<b>Services transversaux</b>	
<b>Communication institutionnelle</b>	Mise à jour régulière du site internet / Animation des réseaux sociaux/ Rencontres et événementiels
	Édition du magazine intercommunal
<b>Communication générale</b>	Création d'affiches, flyers, brochures et vidéos en fonction des besoins des différents services de la CdC.
<b>Administration réseau et service informatique</b>	Mise à disposition à titre gratuit de l'agent informaticien auprès des six pôles scolaires du Cœur du Perche, office de tourisme, ludothèque, télécentres, Docks Saint-Marc, écomusée
	Mise à disposition à titre payant de l'agent informaticien auprès des mairies du Cœur du Perche et du SIAEP Nocé.
<b>Prêt de matériel</b>	Prêt gratuit de barrières et divers supports de signalétique routière.
<b>Service reprographie</b>	Service payant de copies en nombre pour les mairies.



## 6. Les finances de la Communauté de communes

Le Budget Primitif 2024 a été adopté par le conseil communautaire, lors de sa séance du 29 janvier 2024, selon les résultats suivants :

### 6.1 Budgets Primitifs 2024

- **Budget Principal**

Budget Primitif 2024	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	12 222 765,07 €	12 222 765,07 €
Investissement	6 063 608,49 €	6 063 608,49 €

- **Budget annexe Service Public d'Assainissement Non Collectif**

56 523,47€ pour la section fonctionnement ;  
6 000,00 € pour la section dépenses d'investissement ;  
26 895,53 € pour la section recettes d'investissement.

- **Budget annexe Centre de télétravail à Bretoncelles**

5 415,00 € pour la section dépenses de fonctionnement ;  
17 473,74 € pour la section recettes de fonctionnement ;  
5 826,00 € pour la section dépenses d'investissement ;  
6 231,00 € pour la section recettes d'investissement.

- **Budget annexe Zone d'Activité Saint-Marc à Rémalard-en-Perche**

100 043,12€ pour la section fonctionnement ;  
96 450,45 € pour la section investissement.

- **Budget annexe Zone Industrielle du Musset à Sablons-sur-Huisne**

350 634,80 € pour la section fonctionnement ;  
350 101,78 € pour la section investissement.

- **Budget annexe Maison des Entreprises à Berd'huis**

84 990,25 € pour la section de fonctionnement ;  
157 880,52 € pour la section d'investissement ;

- **Budget annexe Atelier du Tertre**

95 892,11 € pour la section fonctionnement ;  
220 000,00 € pour la section investissement.

- **Budget annexe Docks Saint-Marc**

135 122,41 € pour la section fonctionnement ;  
182 053,43 € pour la section investissement.

- **Budget annexe Atelier Dubant**

8 667,00 € pour la section dépenses de fonctionnement ;  
11 533,42 € pour la section recettes de fonctionnement ;  
28 750,00 € pour la section dépenses d'investissement ;  
64 806,00 € pour la section recettes d'investissement.

- **Budget annexe Office de Tourisme**

120 120,00 € pour la section fonctionnement ;  
3 719,87 € pour la section recettes d'investissement.

- **Budget annexe Santé**

82 111,06 € pour la section fonctionnement ;  
3 748 825,68 € pour la section investissement.

- **Budget annexe Atelier Pur Perche**

34 139,00 € pour la section dépenses de fonctionnement ;  
35 000,00 € pour la section recettes de fonctionnement ;  
1 188 300,01 € pour la section investissement.

Les budgets primitifs ont été amendés en cours d'année, par des décisions modificatives, au nombre de 20, votées par le Conseil communautaire.

## 6.2 Taux d'imposition

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Taxe d'habitation</b>	12,70%	12,70%	Réforme TH	Réforme TH	Réforme TH	Réforme TH	Réforme TH
<b>Taxe sur le foncier bâti</b>	11,55%	11,55%	11,55%	11,55%	11,55%	11,55%	11,55%
<b>Taxe sur le foncier non bâti</b>	24,47%	24,47%	24,47%	24,47%	24,47%	24,47%	24,47%
<b>Cotisation Foncière des Entreprises</b>	16,55%	16,55 %	16,55 %	16,55%	16,55%	16,55%	16,55%
<b>Fiscalité Professionnelle de Zone (1)</b>	-	-	-	-	-	-	-

(1) Supprimée au 01/01/2018 - Passage en Fiscalité professionnelle Unique au 01/01/2018.

### 6.3 CFU 2024

Les Comptes Financiers Uniques 2023 ont été adoptés par le Conseil communautaire, lors de la séance du 29 janvier 2024, selon les résultats suivants :

- Budget principal**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	634 076.38		4 034 034.07	0.00	4 668 110.45
Opérations de l'exercice	3 013 374.99	1 163 219.90	7 656 604.53	8 960 192.47	10 669 979.52	10 123 412.37
<b>TOTAUX</b>	<b>3 013 374.99</b>	<b>1 797 296.28</b>	<b>7 656 604.53</b>	<b>12 994 226.54</b>	<b>10 669 979.52</b>	<b>14 791 522.82</b>
Résultats de clôture		-1 216 078.71		5 337 622.01		4 121 543.30
Restes à réaliser	1 636 862.26	1 498 886.94			1 636 862.26	1 498 886.94
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 636 862.26</b>	<b>282 808.23</b>		<b>5 337 622.01</b>	<b>1 636 862.26</b>	<b>5 620 430.24</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 354 054.03</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5 337 622.01</b>	<b>0.00</b>	<b>3 983 567.98</b>

- Budget annexe Maison des Entreprises de Berd'huis**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	103 990.27		25 535.55	0.00	129 525.82
Opérations de l'exercice	20 115.02	27 402.52	43 898.56	58 793.01	64 013.58	86 195.53
<b>TOTAUX</b>	<b>20 115.02</b>	<b>131 392.79</b>	<b>43 898.56</b>	<b>84 328.56</b>	<b>64 013.58</b>	<b>215 721.35</b>
Résultats de clôture		111 277.77		40 430.00		151 707.77
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0.00</b>	<b>111 277.77</b>		<b>40 430.00</b>		<b>151 707.77</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>111 277.77</b>	<b>0.00</b>	<b>40 430.00</b>	<b>0.00</b>	<b>151 707.77</b>

- Budget annexe « Assainissement non collectif - régie »**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	26 895.53		12 523.47	0.00	39 419.00
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	58 776.95	48 650.00	58 776.95	48 650.00
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>26 895.53</b>	<b>58 776.95</b>	<b>61 173.47</b>	<b>58 776.95</b>	<b>88 069.00</b>
Résultats de clôture		26 895.53		2 396.52		29 292.05
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0.00</b>	<b>26 895.53</b>		<b>2 396.52</b>		<b>29 292.05</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>26 895.53</b>	<b>0.00</b>	<b>2 396.52</b>	<b>0.00</b>	<b>29 292.05</b>

• Budget annexe Ateliers du Terre

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	1 890,87		40 736,11	0.00	42 626,98
Opérations de l'exercice	7 040,08	833,00	3 727,39	11 953,84	10 767,47	12 786,84
<b>TOTAUX</b>	<b>7 040,08</b>	<b>2 723,87</b>	<b>3 727,39</b>	<b>52 689,95</b>	<b>10 767,47</b>	<b>55 413,82</b>
Résultats de clôture	4 316,21	0.00	0.00	48 962,56	0.00	44 646,35
Restes à réaliser						
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>4 316,21</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>48 962,56</b>	<b>0.00</b>	<b>44 646,35</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>4 316,21</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>48 962,56</b>	<b>0.00</b>	<b>44 646,35</b>

• Budget annexe Centre de Télétravail de Bretoncelles

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	5 421,00	0.00		15 073,74	5 421,00	15 073,74
Opérations de l'exercice	1 514,33	5 826,00	5 408,76	2 550,00	6 923,09	8 376,00
<b>TOTAUX</b>	<b>6 935,33</b>	<b>5 826,00</b>	<b>5 408,76</b>	<b>17 623,74</b>	<b>12 344,09</b>	<b>23 449,74</b>
Résultats de clôture	1 109,33			12 214,98		11 105,65
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>1 109,33</b>	<b>0.00</b>		<b>12 214,98</b>		<b>11 105,65</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>1 109,33</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>12 214,98</b>	<b>0.00</b>	<b>11 105,65</b>

• Budget annexe Zone Industrielle du Musset à Sablons-sur-Huisne

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	19 565,40	16 993,42	0.00	16 993,42	19 565,40
Opérations de l'exercice	86 617,02	0.00	7 048,32	20 008,00	93 665,34	20 008,00
<b>TOTAUX</b>	<b>86 617,02</b>	<b>19 565,40</b>	<b>24 041,74</b>	<b>20 008,00</b>	<b>110 658,76</b>	<b>39 573,40</b>
Résultats de clôture	67 051,62	0.00	4 033,74	0.00	71 085,36	0.00
Restes à réaliser					0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>67 051,62</b>	<b>0.00</b>	<b>4 033,74</b>	<b>0.00</b>	<b>71 085,36</b>	<b>0.00</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>67 051,62</b>	<b>0.00</b>	<b>4 033,74</b>	<b>0.00</b>	<b>71 085,36</b>	<b>0.00</b>

- Budget annexe Les Docks Saint-Marc

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	3 930.04		34 698.41	0.00	38 628.45
Opérations de l'exercice	78 785.57	157 773.98	98 993.31	114 228.58	177 778.88	272 002.56
<b>TOTAUX</b>	<b>78 785.57</b>	<b>161 704.02</b>	<b>98 993.31</b>	<b>148 926.99</b>	<b>177 778.88</b>	<b>310 631.01</b>
Résultats de clôture		82 918.45		49 933.68		132 852.13
Restes à réaliser	108 373.61				108 373.61	0.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>108 373.61</b>	<b>82 918.45</b>		<b>49 933.68</b>		<b>132 852.13</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>25 455.16</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>49 933.68</b>	<b>0.00</b>	<b>132 852.13</b>

- Budget annexe Zone d'Activité Saint-Marc à Rémalard-en-Perche

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	27 820.77	26 263.44	0.00	26 263.44	27 820.77
Opérations de l'exercice	92 064.45	68 629.68	69 381.68	69 381.68	161 446.13	138 011.36
<b>TOTAUX</b>	<b>92 064.45</b>	<b>96 450.45</b>	<b>95 645.12</b>	<b>69 381.68</b>	<b>187 709.57</b>	<b>165 832.13</b>
Résultats de clôture	0.00	4 386.00	26 263.44	0.00	21 877.44	0.00
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0.00</b>	<b>4 386.00</b>	<b>26 263.44</b>	<b>0.00</b>		<b>0.00</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>4 386.00</b>	<b>26 263.44</b>	<b>0.00</b>	<b>21 877.44</b>	<b>0.00</b>

- Budget annexe Atelier Dubant

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	35 917.00		2 355.42	0.00	38 272.42
Opérations de l'exercice	28 750.00	29 076.66	9 819.91	9 275.18	38 569.91	38 351.84
<b>TOTAUX</b>	<b>28 750.00</b>	<b>64 993.66</b>	<b>9 819.91</b>	<b>11 630.60</b>	<b>38 569.91</b>	<b>76 624.26</b>
Résultats de clôture		36 243.66		1 810.69		38 054.35
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0.00</b>	<b>36 243.66</b>		<b>1 810.69</b>		<b>38 054.35</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>36 243.66</b>	<b>0.00</b>	<b>1 810.69</b>	<b>0.00</b>	<b>38 054.35</b>

- **Budget annexe Office de Tourisme**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	0.00	2 219.87		41 562.14	0.00	43 782.01
Opérations de l'exercice	0.00	0.00	106 645.22	81 471.77	106 645.22	81 471.77
<b>TOTAUX</b>	<b>0.00</b>	<b>2 219.87</b>	<b>106 645.22</b>	<b>123 033.91</b>	<b>106 645.22</b>	<b>125 253.78</b>
Résultats de clôture		2 219.87		16 388.69		18 608.56
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>0.00</b>	<b>2 219.87</b>		<b>16 388.69</b>		<b>18 608.56</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0.00</b>	<b>2 219.87</b>	<b>0.00</b>	<b>16 388.69</b>	<b>0.00</b>	<b>18 608.56</b>

- **Budget annexe Santé**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	.00	1 137 862.67		.00	0.00	1 137 862.67
Opérations de l'exercice	102 422.17	329 611.93	85 379.85	50 354.74	187 802.02	379 966.67
<b>TOTAUX</b>	<b>102 422.17</b>	<b>1 467 474.60</b>	<b>85 379.85</b>	<b>50 354.74</b>	<b>187 802.02</b>	<b>1 517 829.34</b>
Résultats de clôture		1 365 052.43	35 025.11			1 330 027.32
Restes à réaliser	3 265 516.20	1 525 271.15			3 265 516.20	1 525 271.15
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>3 265 516.20</b>	<b>2 890 323.58</b>	<b>35 025.11</b>			<b>2 855 298.47</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>375 192.62</b>	<b>0.00</b>	<b>35 025.11</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>2 855 298.47</b>

- **Budget annexe Atelier Pur Perche**

Libellés	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recette ou excédent
CFU						
Résultats reportés	1 099 064.01	0.00		0.00	1 099 064.01	0.00
Opérations de l'exercice	95 727.28	1 047 235.19	38 130.95	39 539.81	133 858.23	1 086 775.00
<b>TOTAUX</b>	<b>1 194 791.29</b>	<b>1 047 235.19</b>	<b>38 130.95</b>	<b>39 539.81</b>	<b>1 232 922.24</b>	<b>1 086 775.00</b>
Résultats de clôture	147 556.10			1 408.86		-146 147.24
Restes à réaliser					0.00	0.00
<b>TOTAUX CUMULÉS</b>	<b>147 556.10</b>	<b>0.00</b>		<b>1 408.86</b>		<b>-146 147.24</b>
<b>RÉSULTATS DEFINITIFS</b>	<b>147 556.10</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>1 408.86</b>	<b>146 147.24</b>	<b>0.00</b>

## 6.4 Affectation du Résultat

Le Conseil communautaire, réuni le 27 janvier 2025 a décidé d'affecter les résultats de l'exercice 2024 de la façon suivante :

### o Budget annexe Maison des Entreprises à Berd'huis

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>40 430.00 €</b>
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	40 430.00 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### o Budget annexe « Assainissement collectif – régie »

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>2 396.52 €</b>
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	2 396.52 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### o Budget annexe Atelier du Tertre

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>48 962.56 €</b>
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	4 316.21 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	44 646.35 €
Total affecté au c/ 1068 :	4 316.21 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	



### o Budget annexe Centre de télétravail Bretoncelles

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>12 214.98 €</b>
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 109.33 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	11 105.65 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 109.33 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### o Budget annexe ZI du Musset

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	4 033.74 €

### o Budget annexe Office de Tourisme

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>16 388.69 €</b>
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	16 388.69 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	



### o Budget annexe Atelier Pur Perche

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>1 408.86 €</b>
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 408.86 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	1 408.86 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### o Budget annexe Docks-Saint-Marc

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>49 933.68 €</b>
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	25 455.16 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	24 478.52 €
Total affecté au c/ 1068 :	25 455.16 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### o Budget annexe atelier Dubant

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>1 810.69 €</b>
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	1 8010.69 €
Total affecté au c/ 1068 :	
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

### o Budget annexe Z.A St Marc

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2022</b>	
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2023</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	26 263.44 €

### o Budget annexe Santé

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	- €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	35 025.11 €

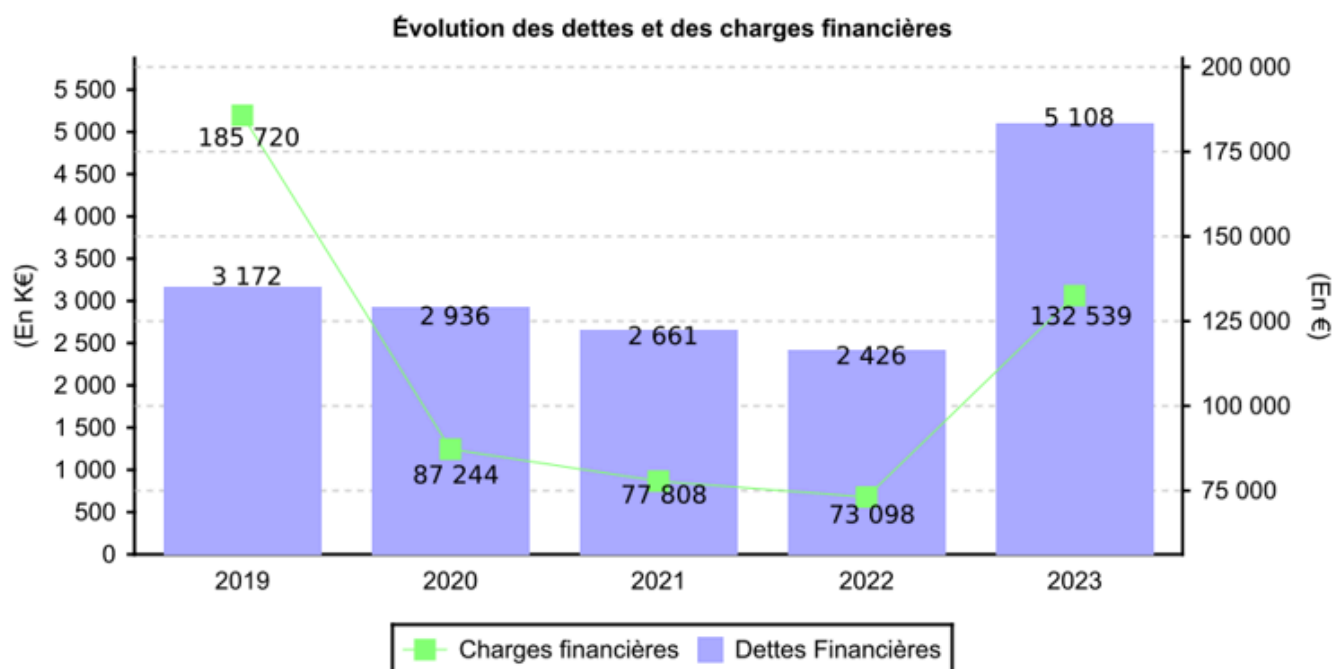
### o Budget principal

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	<b>5 337 622.01 €</b>
Affectation obligatoire	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	1 354 054.03 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	3 983 567.98 €
Total affecté au c/ 1068 :	1 354 054.03 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31.12.2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

## 6.5 Évolution budgétaire du Budget principal

	Investissement	Fonctionnement
2017	2 237 477 €	7 051 519 €
2018	3 970 343 €	8 615 827 €
2019	3 226 151 €	8 345 945 €
2020	2 414 677 €	7 943 480 €
2021	1 385 147 €	8 613 090 €
2022	2 711 951 €	10 430 979 €
2023	4 227 712 €	10 614 718 €
2024	6 063 608,49 €	12 222 765,07 €

## 6.6 Évolution de l'endettement de la CDC



Fait à Rémalard-en-Perche, le

**Le Président,**  
Patrick Rodhain